



**CARTE 04C
DRAGUE
Bivalves**

Gisements coquilliers
Arrêté du 17/06/2008 - Bivalves fouisseurs
à l'exception des pectinidés
Sources : CNSP - shom

— Limite des 3 milles
■ Licence obligatoire

Pêche interdite pour cet engin
Sources : OFB/SHOM

- Cantonement de pêche
- Câbles et conduites sous-marines
- Coffre du centre d'essai des Landes
- ⚡ Pêche interdite pour cet engin

Limites maritimes - Source : SHOM

- Limite des 12 milles (mer territoriale)
- Limite des 24 milles (Zone contigüe)
- Limite régionale
- Frontière maritime

1:1 200 000 EPSG 3857 - Septembre 2023

